



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°32 du 6 septembre 2018

SOMMAIRE

Organisation générale

IGEN et IGAENR

Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2018-2019
lettre du 5-9-2018 (NOR : MEN1800241Y)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Autorisation à délivrer un diplôme visé créateur-concepteur de mode : modification
arrêté du 20-7-2018 (NOR : ESRS1800136A)

Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme sciences des données et techniques analytiques pour la gestion porté conjointement par CentraleSupélec et l'Essec
arrêté du 22-8-2018 (NOR : ESRS1800168A)

Mouvement du personnel

Cessation de fonctions et nomination

Membres du conseil scientifique en pharmacie
arrêté du 17-8-2018 (NOR : ESRS1800162A)

Nomination

Directeur de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux (université de Strasbourg)
arrêté du 16-7-2018 (NOR : ESRS1800132A)

Nomination

Institut des hautes études pour la science et la technologie
arrêté du 20-7-2018 (NOR : ESRR1800137A)

Organisation générale

IGEN et IGAENR

Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2018-2019

NOR : MENI1800241Y
lettre du 5-9-2018
MEN - MESRI - BGIG

Texte adressé à la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

I - Orientations

Le programme de travail des inspections générales pour cette année scolaire et universitaire 2018-2019 s'inscrit résolument dans la perspective de la fusion des inspections générales à la rentrée 2019, en actant le principe d'une complémentarité renforcée de leurs interventions.

Ce programme de travail complète les missions permanentes et statutaires de contrôle, d'évaluation, de conseil et d'expertise qu'effectuent les inspections générales. Ces missions permanentes permettent un suivi par les deux inspections des territoires éducatifs, des établissements d'enseignement et des services académiques. Elles se traduisent notamment par un appui des deux inspections aux directions d'administration centrale et aux services déconcentrés et, pour l'IGAENR, par un accompagnement des établissements d'enseignement supérieur. L'IGEN est chargée en outre du suivi de l'enseignement des disciplines et de l'élaboration des diplômes.

Ce programme pourra naturellement être complété tout au long de l'année, soit dans le cadre de leurs missions permanentes, soit à notre demande, le cas échéant conjointement avec d'autres inspections générales. La programmation des travaux des inspections générales, dans la logique d'une bonne articulation avec le travail ministériel, devra faire en sorte qu'une partie des rapports puisse être produite dans les premiers mois de cette année scolaire et universitaire. D'une manière générale, un équilibre devra être recherché entre des missions qui peuvent être achevées dans un délai court et celles qui nécessitent des investigations plus importantes.

II - Missions relatives à l'éducation nationale

1) Accompagnement et suivi des réformes

La mission permanente des inspections générales consiste à porter un regard attentif sur le fonctionnement du système éducatif en en assurant le suivi, et à rendre leur expertise disponible pour aider à améliorer son fonctionnement en accompagnant les différents acteurs de l'institution, de l'échelle nationale à celle du quotidien de la classe.

C'est dans ce cadre que devra s'exercer le suivi des réformes :

- enseignement des fondamentaux à l'école primaire ;
- dispositif « Devoirs faits » ;
- « Plan mercredi » conjointement avec l'inspection générale de la jeunesse et des sports ;
- mise en place des 30 000 stages de troisième dans le cadre de la mobilisation des entreprises pour les territoires ;
- réforme de la voie générale et technologique ; de la voie professionnelle et de l'apprentissage ;

- PPCR particulièrement dans son volet accompagnement des enseignants.

Les inspections générales veilleront tout particulièrement à l'animation des réflexions et à l'accompagnement de l'action des corps d'inspection territoriaux impliqués dans la mise en œuvre des réformes. La déclinaison territoriale des modalités définies nationalement fera l'objet d'une attention particulière. Ce suivi des réformes s'appuiera notamment, pour les deux inspections générales, sur un travail conjoint des correspondants académiques des deux inspections générales.

Les inspections générales participeront également au suivi des mesures prises dans le cadre de la transformation de l'État, notamment dans le cadre de la réorganisation territoriale des académies et de l'évaluation du système éducatif.

2) Études thématiques particulières

- l'accompagnement des personnels en académie dans le cadre de la GRH de proximité ;
- les enseignements artistiques au collège : état des lieux et perspectives ;
- état de la discipline physique-chimie : bilan et perspectives, liens avec les mathématiques, l'informatique et les STVST ;
- la cartographie des algorithmes ;
- enseignements à tirer des enquêtes pré-disciplinaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur) ;
- la mise en œuvre de la loi visant à simplifier et à mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat ;
- la mise en œuvre et l'exploitation pédagogique des nouvelles évaluations des élèves ;
- l'organisation du numérique en académie ;
- le pilotage du plan national de formation (PNF).

III - Missions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche

Les deux inspections générales participeront au suivi de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) dans son double volet « enseignement scolaire et enseignement supérieur ».

L'IGAENR poursuivra sa mission d'appui à la Dgesip, à la DGRI et aux établissements d'enseignement supérieur. Elle procédera par ailleurs aux missions thématiques suivantes :

- le bilan de la mise en œuvre de la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) dans les universités et les organismes de recherche ;
- le pilotage et la maîtrise de la masse salariale par les universités, avec l'IGF ;
- la consolidation du financement des unités mixtes de recherche (méthodologie et analyse) ;
- les impacts de la numérisation des formations et de la loi ORE sur les enseignements de proximité ;
- le modèle économique de la transformation numérique des formations avec l'IGF ;
- les animaleries : fonctionnement, ressources humaines, contraintes et modèles économiques, avec le CGAAER ;
- le coût de la restauration à caractère social, ses modes d'évolution et ses modalités de tarification, avec l'IG de l'INSEE.

L'IGAENR participera également au suivi des mesures prises dans le cadre de la réorganisation territoriale des académies qui touchent aux relations de ces dernières avec les établissements d'enseignement supérieur. De même, elle assurera un suivi de l'expérimentation d'un dialogue de gestion entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs,

- Au titre de l'article L. 241-1 du Code de l'éducation, les inspections générales auront comme thème de leur rapport annuel : l'autonomie des établissements.
- La mission ministérielle d'audit interne, placée auprès du chef de service de l'IGAENR, conduira les audits suivants :
 - qualité comptable des opérations pluriannuelles des établissements d'enseignement supérieur ;
 - processus de calibrage des concours de recrutement d'enseignants du scolaire ;
 - protection des données personnelles des élèves de l'enseignement scolaire ;

- processus d'entrée en master ;
- audit de l'Ademe avec le CGEDD.

Les recteurs d'académie, chanceliers des universités, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention spécifique des inspections générales doivent prendre l'attache du cabinet concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée en annexe de la lettre du ministre du 29 mai 1997, publiée au Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 1997. Suivant la même procédure, les inspections générales sont également susceptibles d'intervenir pour les autres ministres et pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient. Les inspections générales assurent leurs missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il leur appartient de déterminer et que les notes et rapports explicitent.

Nous avons conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches contenues dans le présent programme de travail. Il est important que les inspections générales y voient le signe de la confiance que nous leur portons, globalement et pour chacun de leurs membres.

Le ministre de l'Éducation nationale,
Jean-Michel Blanquer

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Autorisation à délivrer un diplôme visé créateur-concepteur de mode : modification

NOR : ESRS1800136A

arrêté du 20-7-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 443-2 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 8-7-2016

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 2016 susvisé est ainsi rédigé :

« *Art. 1er. - L'Institut français de la mode (IFM) à Paris est autorisé à délivrer le diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, intitulé "créateur-concepteur de mode" à bac +5 (niveau I au RNCP), pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2016. »*

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 20 juillet 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme sciences des données et techniques analytiques pour la gestion porté conjointement par CentraleSupélec et l'Essec

NOR : ESRS1800168A

arrêté du 22-8-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 août 2018 est conféré le grade de master de plein droit aux titulaires du diplôme conjoint de CentraleSupélec et l'Essec sciences des données et techniques analytiques pour la gestion pour trois ans à compter de la rentrée 2018.

Mouvement du personnel

Cessation de fonctions et nomination

Membres du conseil scientifique en pharmacie

NOR : ESRS1800162A

arrêté du 17-8-2018

MESRI - DGESIP A1-4

Par arrêté de la ministre des Solidarités et de la Santé, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 17 août 2018, il est mis fin à compter du 1er septembre 2018, aux fonctions de membre du conseil scientifique en pharmacie de :

- Jacques Bienvenu, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Lyon 1 ;
- Mme Gwenola Burgot, professeure des universités-praticien hospitalier à l'université Rennes 1 ;
- Pierre Sie, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Toulouse III.

Sont nommés membres du conseil scientifique en pharmacie pour la durée du mandat restant à courir à compter du 1er septembre 2018 :

- Virginie Siguret, professeure des universités-praticien hospitalier à l'université Paris V ;
- Mickaël Bourgeois, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université de Nantes ;
- Patrice Prognon, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-Sud.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux (université de Strasbourg)

NOR : ESRS1800132A

arrêté du 16-7-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 16 juillet 2018, Sylvie Begin-Colin, professeure des universités, est nommée directrice de l'École européenne de chimie, polymères et matériaux (EECPM), pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er janvier 2019.

Mouvement du personnel

Nomination

Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR1800137A

arrêté du 20-7-2018

MESRI - MEN - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 20 juillet 2018, il est conféré le titre d'ancien auditeur de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie aux personnalités citées

ci-dessous :

- Catherine Amiel, déléguée territoriale handicap Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, Caisse des dépôts et consignations ;
- Giovanni Anelli, chef du Groupe de transfert de connaissance, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (Cern) ;
- Monsieur Dominique Baillargeat, professeur des universités, directeur du laboratoire XLIM, directeur du laboratoire d'excellence Σ _Lim, Université de Limoges ;
- Marc Baudet, conseiller stratégie et prospective du directeur général de la police nationale, direction générale de la police nationale, ministère de l'Intérieur ;
- Corinne Bauer, chargée de mission « relations avec les producteurs », projet Centre industriel de stockage géologique (Cigéo), Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ;
- Agnès Behar, directrice du développement, groupe Efrei ;
- Isabelle Bergeron, directrice communication et engagement, fonds Axa pour la recherche ;
- Fabien Blanchot, maître de conférences hors classe, co-directeur de la chaire Confiance et Management, Dauphine recherche en management (UMR CNRS 7088), université Paris-Dauphine ;
- Monsieur Daniel Bruno, directeur des ressources humaines, conseil départemental de Savoie ;
- Flavio Chiomento, chef de la division évaluation et valorisation de la science et la technologie de défense, direction de la stratégie, direction générale de l'armement, ministère des Armées ;
- Mikael Contrastin, responsable équipe projets de maturation, société d'accélération du transfert de technologie (Satt) Paris Saclay ;
- Monsieur Frédéric Damez, directeur des systèmes d'information Rx et opérations, Essilor International ;
- Jean-Marc Deltorn, examinateur, Office européen des brevets ;
- Christian Ducrot, directeur de recherche, chef de département adjoint Santé animale, Institut national de la recherche agronomique (Inra) ;
- Anne-Marie Duval, directrice déléguée à la recherche, direction scientifique et technique et des relations européennes et internationales, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;
- Virginie Farre, responsable des ressources humaines, coordonnatrice du réseau national des ressources humaines, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
- Christian Fillon, chef de la division criminalistique, Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) ;
- Patrice Giordano, chef du service des accidents graves, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ;
- Laurence Grandjean, chargée de mission, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat)

- Alsace-Moselle ; vice-présidente, syndicat national des organismes de sécurité sociale, Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Guillaume Houzel, directeur des programmes, haut-commissariat à la transformation des compétences, Ministère du travail ;
 - Fabrice Imperiali, directeur adjoint, direction de la communication, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 - Florence Lefebvre-Joud, adjointe au directeur, en charge des activités scientifiques, laboratoire d'innovation pour les technologies des énergies nouvelles et les nanomatériaux (Liten), Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
 - Audrey Mikaelian, rédactrice en chef scientifique, auteure-réalisatrice pour la télévision ;
 - David Naccache, professeur des universités, chef du groupe sur la sécurité de l'information (ISG), École normale supérieure ;
 - Monsieur Pascal Odot, directeur des affaires juridiques, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) ;
 - Catherine Pacherie-Simeral, déléguée à l'administration, centre de recherche de Paris, Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) ;
 - Sylvain Perret, directeur, département environnements et sociétés, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) ;
 - Céline Pierre, administratrice représentant le personnel, conseil d'administration du Réseau ferré de France-Société nationale des chemins de fer (RFF-SNCF réseau), Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
 - Bruno Prevost, VP, directeur technique des systèmes d'information, groupe Thales ;
 - Guillaume Ravel, directeur, fondation ParisTech ;
 - Jacques Rosemont, responsable de la section transition écologique et énergétique, Comité d'orientation et du développement investissement, Caisse des dépôts et consignations ;
 - Fabien Seraidarian, consultant, directeur au sein de l'activité Management Consulting, groupe Mazars ; chercheur associé, Centre de recherche en gestion (Preg-CRG) École polytechnique, université Paris Saclay ;
 - Muriel Sinanides, déléguée régionale, Centre Est (Nancy, Metz, Reims, Dijon, Besançon), Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 - Caroline Tourbe, cheffe de service, magazine Science et Vie, groupe Mondadori ;
 - Sabine Tuyaret, déléguée à la qualité d'usage et à l'accessibilité, déléguée du site du Palais de la Découverte, Universcience ;
 - Marie Line Vaiani, directrice de projet, pôle énergies renouvelables, Électricité de France (EDF)
 - Maud Vinet, cheffe de laboratoire, laboratoire d'électronique et de technologie de l'information (Leti), direction de la recherche technologique, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
 - Nakita Vodjdani, déléguée aux relations européennes et internationales, Agence nationale de la recherche (ANR) ;
 - Georges Weil, professeur des universités, praticien hospitalier, directeur du pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat oZer (Pépité oZer), université Grenoble Alpes.